Company name

Description automatically generated

**Régate internationale CORK**

**et Championnat jeunesse de**

**Voile Canada,** **ILCA 4, ILCA 6**

*CORK/Sail Kingston*

8 au 12 août 2022

Port olympique de Portsmouth

*Kingston (Ontario), Canada*

**Instructions de course supplémentaires pour l’annexe S des RCV : Instructions de course types (ICT)**

*Les règles ci-dessous remplacent ou complètent les ICT. Si l’ICT est remplacée, le même numéro est utilisé; des numéros différents sont employés pour désigner les nouvelles instructions.*

1. **RÈGLES**
   1. La mention *« [NP] »* dans une règle signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cette règle modifie la RCV 60.1(a).
   2. En cas de conflit entre la version française et la version anglaise, la version anglaise a préséance.
2. **AVIS À L’INTENTION DES CONCURRENTS**

## Les avis à l’intention des concurrents seront affichés sur le tableau officiel d’information en ligne, à l’adresse suivante :  [https://www.racingrhttps://www.racingrulesofsailing.org/schedules/3206](https://www.racingrulesofsailing.org/documents/3206/event)

1. **MODIFICATIONS APPORTÉES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**
   1. Toute modification apportée aux instructions de course sera affichée avant 9 h 30 le jour de son entrée en vigueur. Toute modification apportée à l’horaire des courses sera affichée au plus tard à 20 h le jour précédant son entrée en vigueur.
2. **SIGNAUX FAITS SUR TERRE**
   1. Les signaux faits sur terre seront envoyés à partir du mât se trouvant sur le coin nord-est du bâtiment principal.
   2. Lorsque le pavillon L est envoyé sur terre sur une flamme numérique, ladite flamme numérique indique le numéro de l’avis aux concurrents qui est affiché. Ceci modifie le signal de course L.
   3. Quand le pavillon Aperçu (AP) est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 45 minutes » dans la section « Signaux de course : Aperçu » des RCV.
   4. [DP][NP] Les bateaux ne peuvent PAS être mis à l’eau avant que le pavillon D soit affliché avec un signal sonore. Le signal d’avertissement sera affliché à un délai minimal de 45 minutes suivant l’ afflichage du pavillon D.
3. **PROGRAMME DES COURSES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Date** | **Heure** | **Activité** |
| Mardi 9 août | 11 h 15 | Réunion des entraîneurs |
| 13 h | Signal d’avertissement de la 1re course de la journée (trois courses au programme) |
| Mercredi 10 août | 9 h 15 | Réunion des entraîneurs |
| 11 h | Signal d’avertissement de la 1re course de la journée (quatre courses au programme) |
| Jeudi 11 août | 9 h 15 | Réunion des entraîneurs |
| 11 h | Signal d’avertissement de la 1re course de la journée (quatre courses au programme) |
| Vendredi 12 août | 9 h 15 | Réunion des entraîneurs |
| 11 h | Signal d’avertissement de la 1re course de la journée (quatre courses au programme) |
| 15 h | Aucun signal d’avertissement après cette heure |
| Après les courses | Remise des prix |

* 1. Le comité de course peut présenter une course additionnelle lors d’une journée donnée, pourvu qu’il n’y ait pas plus d’une course qui soit disputée avant la date et l’heure prévues et que le nombre total de courses prévu dans le programme de la compétition ne soit pas dépassé.
  2. Les inscriptions de la classe ILCA 6 seront divisées en vols et participeront à une série de qualification suivie d’une série finale. Les règles des séries de qualification et finale sont décrites dans l’addenda 1.

1. **PAVILLONS DE CLASSE**

|  |  |
| --- | --- |
| Class | Flag |
| ILCA 4 | Logo ILCA sur fond rose. |
| ILCA 6 | Voir Addenda 1 |

1. **PARCOURS**
   1. Le parcours peut être réduit de manière à ce que l’arrivée soit située à une marque de contournement ou de porte, à la condition qu’au moins deux bords aient été complétés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Course | Minimum legs | Comments |
| O2 | 4 |  |
| I2 | 3 | Exclusion entre la marque 1 et marque 1a. |
| O1 | 3 |  |
| LH2 | 2 |  |
| LH3 | 3 |  |

* 1. Le parcours se trouvera au sud du Port olympique de Portsmouth.
  2. Parcours à effectuer :

**Départ-1-2t/b-1-Arrivée**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Diagram  Description automatically generated | | Diagram  Description automatically generated | |
| **Signifie** | **l'ordre de contournement de la bouée** | **Signifie** | **l'ordre de contournement de la bouée** |
| O1 | Départ-1-2-3p-5-Fini | LH2 | Départ-1-1a-4s/4p-1-1a-4p-Fini |
| O2 | Départ -1-2-3s/3p-2-3p-5-Fini | LH3 | Départ-1-1a-4s/4p-1-1a-4s/4p-1-1a-4p-Fini |
| I2 | Départ -1-1a-4s/4p-1-2-3p-5-Fini |  | |

1. **MARQUES**

|  |  |
| --- | --- |
| Départ | Un des bateaux du comité de course ou une bouée espar |
| Marques 1,2,3p/s,4p/s,5 | Bouée gonflable jaune |
| Marques 1a | Bouée gonflable verte |
| Nouvelle marque, selon l’information fournie dans l’ICT 10.1 | Bouée gonflable rouge |
| Arrivée | Bouée espar |

1. **DÉPART**
   1. La ligne de départ se situera entre le pavillon orange qui se trouve sur un support sur le bateau comité et le pavillon orange qui se trouve sur un support sur la marque de départ.
   2. Pour les besoins de la RCV 30.4, une course dont on « redonne le départ » ou qui est « recourue » porte le même numéro de course que celle qui a précédemment été annulée ou qui a fait l’objet d’un rappel, et ce même si elle est recourue à une date ultérieure ou dans le cadre de la série finale plutôt que de la série de qualification.
   3. Un bateau qui ne commence pas le course dans les 4 minutes suivant son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.
2. **THE FINISH**
3. **TEMPS LIMITES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Temps limite pour la marque 1** | **Temps limite pour la course** | **Fenêtre de temps pour l’arrivée** | **Temps cible** |
| 30 minutes | 90 minutes | 20 minutes | 45 minutes |

* 1. L’incapacité à respecter le temps cible ne constitue pas un motif de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

1. **RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**
   1. Les demandes d’instruction doivent être soumises en ligne. Dans des circonstances exceptionnelles, des documents papiers seront acceptés par le bureau de course.
2. **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
   1. Les RCV 44.1 et P2.1 sont modifiées, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d’un tour.
3. **COMMUNICATIONS**
   1. Le comité de course utilisera le canal 10 sur la radio VHF.
4. **BUREAU DE COURSE**
   1. Le bureau de course se trouve dans le hall du bâtiment du Port olympique de Portsmouth.
5. **RÈGLES DE SÉCURITÉ**
   1. [NP] Lorsque le pavillon V est envoyé sur le pavillon H avec un signal sonore, tous les bateaux doivent revenir rapidement et directement au port. Signaux ultérieurs à terre. Ceci modifie la RCV 37.
   2. La RCV 37 est modifiée et s’applique lorsque le pavillon V ou le pavillon V sur le pavillon H est envoyé avec un signal sonore.
   3. [NP] Tous les concurrents doivent effectuer un contrôle de départ au bureau de course avant de quitter le port.
   4. [DP] [NP] Sur l’eau, avant le signal d’avertissement de sa première course de la journée, chaque bateau doit dépasser le bateau comité et envoyer son numéro de voile.
   5. [NP] Après avoir terminé leur dernière course de la journée, tous les bateaux doivent revenir directement au port et effectuer un contrôle de retour.
   6. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
   7. Les concurrents qui ont besoin d’aide doivent agiter le bras avec la paume de la main ouverte. Si aucune aide n’est requise, ils peuvent agiter le bras avec le poing fermé.
   8. [NP] [DP] Les concurrents et le personnel de soutien doivent se conformer à toute demande raisonnable formulée par les officiels de la régate.
   9. [NP] Un bateau qui ne se conforme pas à l’IC 17.3 avant de quitter le port ou à l’IC 17.5 avant la fin du temps limite de réclamation recevra une pénalité de 10 %, calculée comme indiqué dans la RCV RRS 44.3(c), qui s’ajoutera au score de la course la plus proche du moment de l’incident. Ceci modifie la RCV 63.1. Le comité de course peut toutefois réclamer contre le bateau s’il estime que la pénalité de 10 % est inappropriée.
6. **[DP] REMPLACEMENT D’ÉQUIPEMENT**
   1. En cas de dommage, le remplacement des bateaux et de l’équipement ne peut être effectué qu’avec l’autorisation du comité de course; l’exception décrite dans l’IC 18.2 s’applique toutefois. Le formulaire de demande pour le remplacement d’équipement est disponible par l’entremise du tableau d’information officiel en ligne.
   2. Si les dommages surviennent moins de 2 heures avant le premier départ inscrit au programme de la journée de course, et avant le départ de la dernière course de la journée, une autorisation verbale provisoire peut être obtenue auprès du comité de course avant que l’équipement soit utilisé dans une course. Une autorisation de remplacement d’équipement en ligne devra cependant être demandée avant la fin du temps limite de réclamation, à la fin de la journée lors de laquelle le remplacement est effectué.
7. **POINTAGE** 
   1. Un bateau qui estime que les résultats affichés contiennent une erreur ou qui souhaite rencontrer l’officiel (ou les officiels) de course ayant pris la décision peut remplir un formulaire en ligne concernant le pointage.
8. **BATEAUX OFFICIELS**
   1. Les bateaux officiels seront signalés comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Bateau de sécurité/patrouilleur** | Pavillon jaune avec une bande rouge verticale au centre |
| **Jury** | Pavillon J |
| **Média** | Pavillon avec la lettre M sur fond contrasté |

* 1. Le fait qu’un bateau officiel n’arbore pas un pavillon d’identification ne constitue pas un motif de réparation en vertu de la RCV 60.1(b).

1. **[DP][NP] RÈGLES CONCERNANT LE PORT ET L’INSTALLATION**
   1. Tous les bateaux doivent suivre les indications fournies par l’autorité organisatrice lors de la mise à l’eau et de la sortie de l’eau.
   2. À la seule discrétion de l’autorité organisatrice, la présence de chariots et de remorques comportant des éléments en saillie pourrait être interdite dans la zone de mise à l’eau.
   3. Aucun bateau ne doit être laissé sans supervision sur l’eau, à moins qu’il ne se trouve dans l’aire de mouillage qui lui a été assignée.
   4. En ce qui concerne le stationnement, les automobiles et les autres véhicules doivent respecter la signalisation du Port olympique de Portsmouth, de la Ville de Kingston et de l’autorité organisatrice.

Addendum 1 :

**Formats des séries de qualification et finales**

1. **INTRODUCTION**
   1. Cet addendum s’applique lorsque les bateaux sont divisés en classes/flottes pour effectuer des séries de qualification et des séries finales.
2. **SÉRIES DE QUALIFICATION**
   1. Les assignations initiales seront faites par le comité de course et seront affichées avant 2000 le soir précédant la première course. Les embarcations seront assignées à des classes de taille et de capacité aussi égales que possible.
   2. Dans les séries de qualification, les bateaux seront réaffectés à des classes après chaque jour de course.
   3. Si toutes les classes ont effectué le même nombre de courses, les bateaux seront réassignés sur la base de leur rang dans la série. Si toutes les classes n’ont pas effectué le même nombre de courses, les scores de série pour la réaffectation seront calculés pour ces courses, numérotées par ordre d’achèvement, effectuées par toutes les classes/
   4. Les réaffectations seront effectuées comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Format à 2 classes | Format à 3 classes | Format à 4 classes |
| Rang dans la série | Affectation à la classe | Affectation à la classe | Affectation à la classe |
| 1er | Jaune | Jaune | Jaune |
| 2e | Bleu | Bleu | Bleu |
| 3e | Bleu | Rouge | Rouge |
| 4e | Jaune | Rouge | Vert |
| 5e | Jaune | Bleu | Vert |
| 6e | Bleu | Jaune | Rouge |
| 7e | Bleu | Jaune | Bleu |
| Et ainsi de suite |  |  |  |

* 1. Les réaffectations se feront sur la base du classement disponible à 21 h ce jour-là, sans tenir compte des protestations ou des demandes de réparation non encore décidées.
  2. Si toutes les classes n’ont pas effectué le même nombre de courses à la fin d’une journée, les classes avec le moins de courses continueront à courir le jour suivant jusqu’à ce que toutes les classes aient effectué le même nombre de courses. Tous les bateaux courront ensuite dans les nouveaux groupes.
  3. Si quatre courses n’ont pas été achevées le deuxième jour de la série de qualification, celle-ci se poursuivra jusqu’à la fin de la journée de course au cours de laquelle une quatrième course de qualification aura été achevée.
  4. Si, à la fin de la série de qualification, certaines classes de la série de qualification ont plus de scores de course que d’autres, toute course supplémentaire sera abandonnée afin que tous les bateaux de la série de qualification aient le même nombre de scores de course.

1. **HORAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| Mardi 9 août | Séries de qualification |
| Mercredi 10 août | Séries de qualification |
| Jeudi 11 août | Séries de qualification / Séries finales |
| Vendredi 12 août | Séries de qualification / Séries finales |

* 1. Une course de la série de qualification ne comptera pas tant que toutes les classes de la série de qualification n’auront pas terminé cette course.
  2. Les courses de la série de qualification et les courses de la série finale compteront pour le total des points du championnat.
  3. Une course de série de qualification ne comptera pas tant que toutes les classes de la série de qualification n’auront pas terminé cette course.
  4. Si cinq courses de série de qualification ou plus ont été effectuées, le plus mauvais score de la course de série de qualification sera exclu lors du calcul de la division en flottes de série finale.
  5. Si une seule course de la série finale est terminée, elle ne sera pas exclue.
  6. Si deux courses de série finale ou plus sont terminées, un maximum d’un score de course de série finale peut être exclu.
  7. Pour les besoins du règlement RCV A5.2 « Scoring », le nombre de bateaux inscrits à une course de série de qualification sera le nombre de bateaux affectés à la plus grande classe de qualification.

1. **IDENTIFICATION DE LA CLASSE/FLOTTE**
   1. Drapeaux de classe et de flotte

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Couleur** | **Classe** | **Flotte** |
| Jaune | Jaune | Or |
| Bleu | Bleu | Argent |

* 1. [NP][DP] En course, chaque bateau doit arborer une bande de couleur correspondant à la classe/flotte à laquelle il a été assigné. La bande doit être placée sur le bas du mât entre la ferrure de hale-bas et la bôme.
  2. Les bandes de couleur seront délivrées au bureau de course.

1. **SÉRIES FINALES**
   1. Les bateaux seront affectés aux flottes des séries finales sur la base de leur classement dans les séries de qualification.
   2. Il y aura le même nombre de flottes dans la série finale que dans la série de qualification.
   3. Les flottes des séries finales seront, autant que possible, de taille égale, mais de telle sorte que la flotte Argent ne soit pas plu grande que la flotte Or, que la flotte Bronze (lorsqu’elle existe) ne soit pas plus grande que la flotte Argent et que la flotte Émeraude (lorsqu’elle existe) ne soit pas plus grande que la flotte Bronze. Les bateaux ayant les meilleurs rangs de série de qualification courront toutes les courses de la série finale dans la flotte Or; les bateaux ayant les meilleurs rangs de série de qualification suivants courront dans la flotte Argent; les bateaux ayant les meilleurs rangs de série de qualification suivants courront dans la flotte Bronze (là où elle existe); et les bateaux ayant les meilleurs rangs de série de qualification suivants courront dans la flotte Émeraude (là où elle existe).
   4. Tout nouveau calcul du classement des séries de qualification après que les bateaux ont été assignés aux flottes des séries finales n’affectera pas les assignations, sauf qu’une décision de réparation peut promouvoir un bateau à une flotte supérieure.
   5. Il n’est pas nécessaire que les différentes flottes de la série finale aient effectué le même nombre de courses finales. Les bateaux de la flotte Or seront classés au rang le plus élevé, à l’exception d’un bateau disqualifié d’une course de série finale en vertu du règlement RRS 69, de la Règle 21, de la Règle 38 ou de la Règle 35.